

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 24****Pouvoirs : 04****Excusé : 01****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 28**

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien– M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE Denis

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

24. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°2020-05 –
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – REHABILITATION DE LA PROPRIETE
FLICHE BERGIS

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°17 du Conseil Municipal du 14 Décembre 2020, il a été autorisé à notifier le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement BASALT – 70, Rue de la Gare – 95120 ERMONT correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis.

Le marché a été notifié pour un montant H.T de 423 413, 20 €.

Monsieur le maire rappelle que le projet de réhabilitation de la Propriété Fliche Bergis a fait l'objet d'une modification de programme (suppression de la partie du conservatoire).

Aussi, le montant des travaux du projet ayant été réévalué à la baisse, il convient d'ajuster les honoraires de maîtrise d'œuvre. Le montant du projet est réévalué à 212 533, 50 € et démarre à la phase PRO.

Sur le projet global, la moins-value H.T est de 1 478, 90 €. En effet, les prestations réalisées dans le cadre du projet initial restent dues.

	Marché initial H.T	Mandaté H.T	Avenant 1 H.T	Coût total commune H.T
Prestations de base				
ESQ	17 165,40 €	17 165,40 €		17 165,40 €
APS	41 196,96 €	41 196,96 €		41 196,96 €
APD	44 630,04 €	44 630,04 €		44 630,04 €
PRO	51 496,20 €	51 496,20 €	18 843,75 €	70 339,95 €
ACT	17 165,40 €	17 165,40 €	12 563,50 €	29 728,90 €
VISA	17 165,40 €		12 563,50 €	12 563,50 €
EXE	10 299,24 €		7 538,50 €	7 538,50 €
DET	96 126,24 €		70 351,00 €	70 351,00 €
AOR	17 165,40 €		12 563,50 €	12 563,50 €
OPC	30 897,72 €		22 613,50 €	22 613,50 €
sous total	343 308,00 €	171 654,00 €	157 037,25 €	328 691,25 €
Prestations supplémentaires				
DEM	4 099,20 €	4 099,20 €		4 099,20 €
SIGN	8 540,00 €	2 305,80 €	4 617,25 €	6 923,05 €
VISU	8 540,00 €	8 540,00 €	1 625,00 €	10 165,00 €
SSI	3 416,00 €	1 708,00 €	2 501,00 €	4 209,00 €
FAE	854,00 €	854,00 €	5 001,00 €	5 855,00 €
AVMD	3 416,00 €	3 416,00 €	- €	3 416,00 €
PCS	8 540,00 €	- €	- €	- €
SE	5 124,00 €	- €	- €	- €
BDM	11 956,00 €	2 391,20 €	26 251,00 €	28 642,20 €
ET	3 416,00 €	- €		- €
EDS	22 204,00 €	14 432,60 €	15 501,00 €	29 933,60 €
sous total	80 105,20 €	37 746,80 €	55 496,25 €	93 243,05 €
total	423 413,20 €	209 400,80 €	212 533,50 €	421 934,30 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CALMET ET M. LE PEN SE SONT ABSTENUS.

D'autoriser Monsieur le maire à signer ledit avenant.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT